



Maintien de salaire pendant congés maladie

Par **dom 69**, le **10/05/2011** à **20:40**

bonjour

je suis en congés maladie depuis le mois de novembre 2010.

Mon employeur doit me verser 100% de mon salaire pendant 5 mois car j'ai un statut de cadre avec plus de 15 ans d'ancienneté. je voudrais savoir si pour le calcul de la moyenne des 3 derniers mois avant mon arrêt de travail je pouvais prendre en compte mon salaire du mois de septembre sur lequel ont été versé mes congés payés? Ou si je devais les déduire?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **10/05/2011** à **23:19**

Bonjour,

Les congés payés constituent un salaire, ils n'ont donc pas à être déduits...

Par **dom 69**, le **11/05/2011** à **08:59**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Par contre existe il un texte dans le droit du travail qui confirme cette affirmation et si oui, ou puis-je le trouver?

Bien Cordialement

DX

Par **P.M.**, le **11/05/2011** à **10:10**

Bonjour,

On pourrait se référer notamment à [l'art. L3141-22 II du Code du Travail](#) mais à l'inverse il faudrait demander à l'employeur sur quelle disposition il s'appuie pour éventuellement l'exclure suivant également le texte de la Convention Collective applicable à ce propos...

Par **dom 69**, le **12/05/2011** à **11:15**

Merci beaucoup pour votre réponse et votre gentillesse. Je pense que cela va m'aider à régler mon problème.

Bien cordialement

DX